

## À faire et à ne pas faire quand on parle de la COVID



### Au sujet de YU Dépistage et des renseignements médicaux personnels

---

#### À faire :

- Nous devons garder à l'esprit et rappeler aux autres que chaque personne a le droit de préserver la confidentialité de ses renseignements médicaux personnels.
- Demandez-vous s'il existe un déséquilibre de pouvoir entre vous et la personne à qui vous parlez. Même s'il n'y a pas de déséquilibre dans le pouvoir perçu — par exemple dans des conversations entre pairs ou entre étudiants —, le fait de divulguer volontairement des renseignements médicaux, comme son statut vaccinal, peut conduire à une attente tacite de réciprocité.

#### À ne pas faire :

- Personne ne peut demander des renseignements médicaux personnels à quelqu'un d'autre; cela comprend notamment son statut vaccinal.
- Personne ne peut refuser l'accès à un espace d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche sur la base d'hypothèses concernant les renseignements médicaux personnels de quelqu'un, y compris son statut vaccinal.

#### Amorce de conversation :

« Nous partageons tous la responsabilité de veiller à la sécurité de chacun, notamment en restant chez soi quand on ne se sent pas bien. YU Dépistage est un outil pratique à utiliser avant de venir sur le campus ou si vous commencez à vous sentir malade quand vous êtes sur le campus. En effectuant le dépistage, vous déclencherez les mesures de soutien qui pourraient être nécessaires. »

« Tous les renseignements liés au dépistage seront traités de manière confidentielle. York garantit la protection de la vie privée conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). »



## Au sujet des masques

---

### À faire :

- N'oubliez pas que le port du masque est vivement encouragé lorsque vous êtes dans des lieux intérieurs des campus et lorsque vous participez à des activités et des examens en personne, surtout lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Vous pouvez le rappeler aux autres.

### À ne pas faire :

- En dehors des situations où l'on s'attend à ce que l'équipement de protection individuelle (EPI) soit porté, par exemple dans le cadre des exigences propres à un programme ou à une unité fonctionnelle, personne ne peut exiger le port de masque.
- Vous ne pouvez pas demander ou exiger de connaître la raison pour laquelle une personne ne porte pas de masque.

### Amorce de conversation :

« Le port du masque est vivement recommandé dans une approche de bien-être de la communauté à York pour protéger les enfants et les personnes les plus vulnérables de notre société. Si vous avez besoin d'un masque, vous pouvez en acheter un avec votre carte YU aux distributeurs automatiques sur les campus. » Vous trouverez une [carte](#) indiquant l'emplacement de ces distributeurs automatiques dans la rubrique « Masques » du site Web Mieux ensemble.

« Je sais que le port d'un masque ou d'une protection du visage est parfois inconfortable, mais je choisis d'en porter un et je vous encourage à le faire, car c'est une façon importante de se protéger. »



## Au sujet de la création de règles individuelles de santé et de sécurité

---

### **À faire :**

- Connaissez et respectez les règles de santé et de sécurité de l'Université en tout temps lorsque vous êtes sur les campus et lorsque vous participez à des activités en personne.
- Vous pouvez rappeler aux autres que le site Web Mieux ensemble est une excellente source d'information au sujet de ce qui est ou n'est pas autorisé sur les campus de York durant la pandémie.

### **À ne pas faire :**

- Aucun membre de la communauté universitaire ne peut créer des règles individuelles de santé et de sécurité qui sont contraires aux règlements de santé publique, à la politique ou aux procédures de l'Université York, ou encore aux directives provinciales pour le secteur postsecondaire.

### **Amorce de conversation :**

« York a défini des mesures de santé et de sécurité qui doivent être respectées par toutes les personnes venant sur les campus et participant à des activités en présentiel.

Des informations sur les mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 sont disponibles sur le site Mieux ensemble. C'est une ressource précieuse pour comprendre ce qui est et n'est pas autorisé sur les campus. »